



Direction Régionale Occitanie

Expertise déclenchement du protocole « Ours à Problèmes »
dans les Hautes-Pyrénées, vallée du Louron

Réponse au courriel du Sous-Préfet d'Argelès Gazost en date du 26 avril 2021

(DR Occitanie/DRAS/DGPT – 27 avril 2021)

Pour mémoire, le protocole « Ours à Problèmes » définit un ours à problème comme suit :
« *Un ours à problèmes peut être défini comme un ours ayant un comportement entraînant une situation aiguë de conflit avec l'homme. Cette définition recouvre les 3 situations suivantes :*

- *1. un ours trop familier vis-à-vis de l'homme*
- *2. un ours agressif envers l'homme*
- *3. un ours anormalement prédateur (attaques répétées du même individu sur cheptel domestique soumis à protection). »*

Dans son courriel du 26 avril, le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost sollicite, à la demande du Préfet des Hautes-Pyrénées, une expertise dans le cadre du protocole « Ours à Problèmes » sur la base de deux prédatations ayant eu lieu à quelques jours d'intervalle, à l'intérieur d'une bergerie et dans un enclos, dans les deux cas à proximité des habitations. A ces prédatations s'ajoute un constat réalisé le 27 avril matin sur le même secteur.

Cette expertise s'appuie sur les éléments récoltés lors des trois constats de dommages ayant justifié cette sollicitation préfectorale, ainsi que sur les données de présence d'ours récoltées sur la zone considérées depuis 2019.

Description des faits

Commune de Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors, nuit du 19 au 20 avril

Constat réalisé le 20 avril 2021, sur une brebis. La date de mortalité est estimée dans la nuit du 19 au 20 avril. La brebis est retrouvée morte et entièrement dévorée, à l'intérieur d'un parc fixe non électrifié, situé autour de la bergerie.

Conclusion du constat :

Les éléments techniques disponibles sont caractéristiques d'une prédation par un ours (flaque de sang, perforations avec hématomes, consommation typée). En conséquence, la DDT a classé ce dossier « Prédation avérée et responsabilité de l'Ours non écartée »

Mesures de protection en place sur l'estive (lot de 32 brebis) :

La victime est retrouvée à l'intérieur d'un parc fixe non électrifié, situé autour d'une bergerie. La brebis est retrouvée à une centaine de mètres de la bergerie. Le troupeau n'est pas protégé par des chiens de protection.

Le lieu de mise à mort est situé à 200m du hameau et un peu plus de 100m des premières habitations.

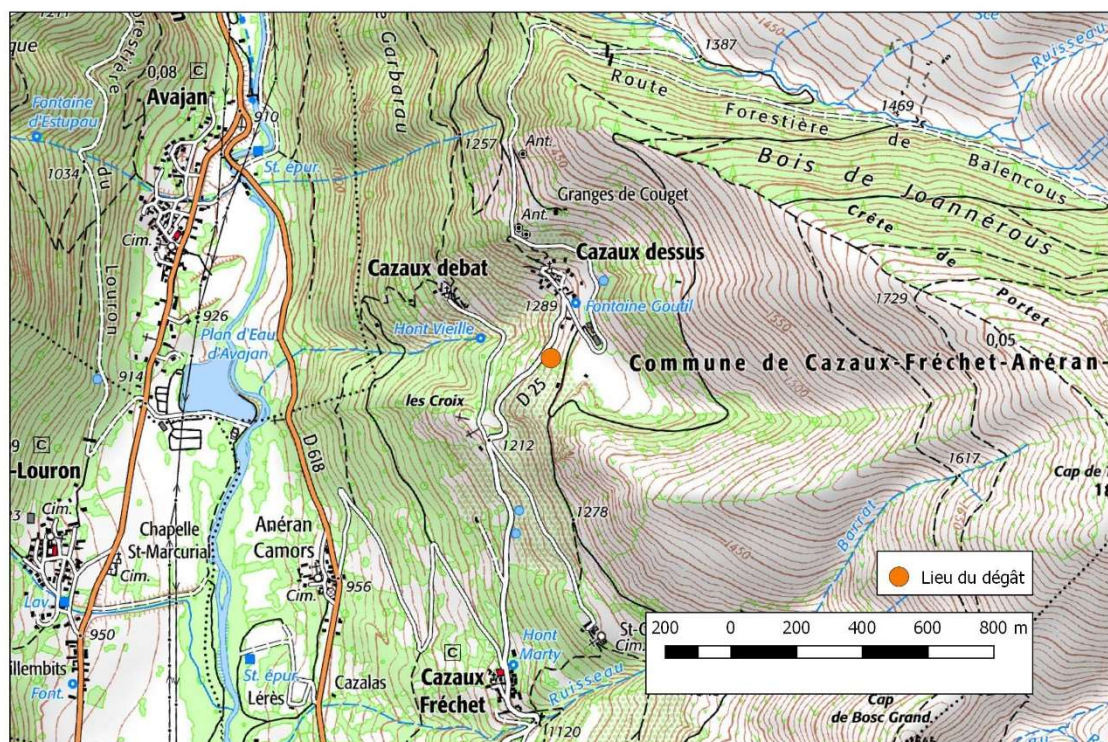


Figure 1 : Cartographie Cazaux Dessus

Commune de Lançon, nuit du 22 au 23 avril

Constat réalisé le 23 avril 2021, sur un broutard (animal de moins d'un an) retrouvé mort et consommé, et sur un agneau blessé qui a dû être euthanasié. La date de mortalité est estimée dans la nuit du 22 au 23 avril. L'animal blessé et une partie de l'animal consommé sont retrouvés à l'intérieur d'un bâtiment d'élevage en dur. Des traces d'effraction sont visibles sur la porte en bois dont le verrou (loquet) de la partie supérieure a été fracturé. La dépouille du broutard a été sortie de la bergerie par la porte supérieure et consommée à l'extérieur de la bergerie.

Conclusion du constat :

Sous réserve des conclusions de l'instruction technique qui sera réalisée par la DDT, les éléments techniques disponibles sont caractéristiques d'une prédation par un ours (flaque de sang, perforations avec hématomes, consommation typée).

Des traces d'ours sont relevées dans la terre à l'extérieur de la bergerie, des traces de griffes et du poil d'ours sont relevés sur la porte en bois fracturée.

Mesures de protection en place sur l'estive (lot de 17 brebis).

Les animaux étaient parqués dans un bâtiment en dur protégé par une grande porte en bois, qui était fermée. Le troupeau n'est pas protégé par des chiens de protection.

La bergerie est située à la périphérie immédiate de la commune de Lançon, à moins de 100m des premières habitations.

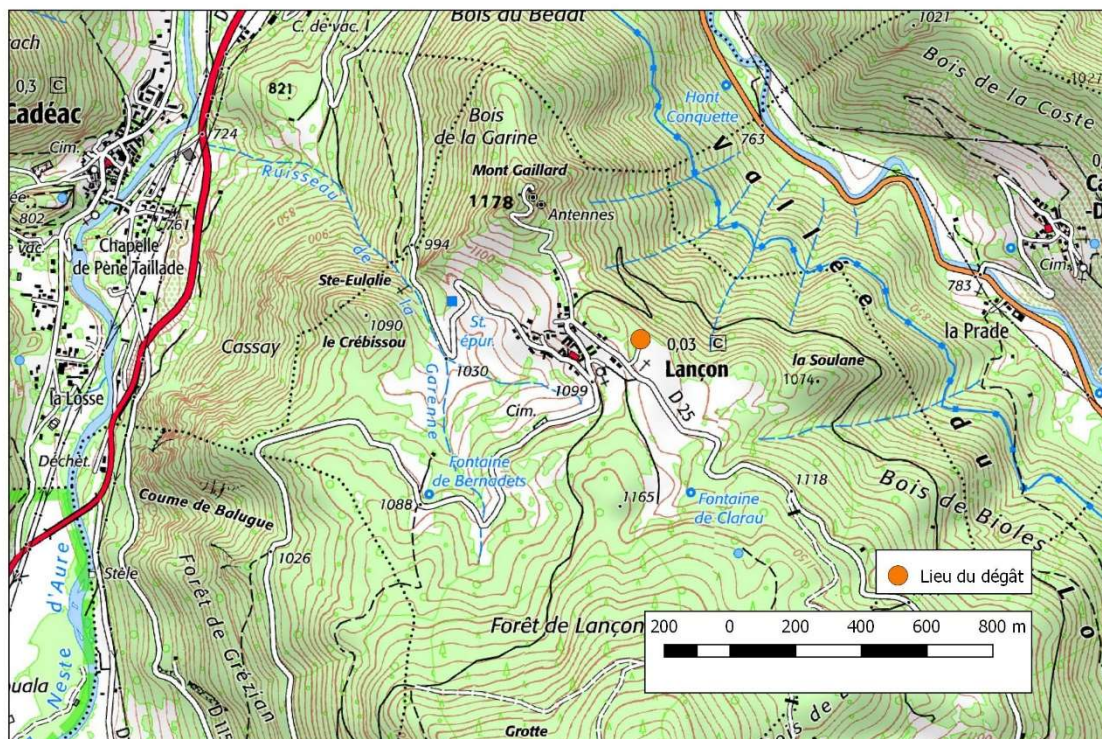


Figure 2 : Cartographie Lançon

Commune de Vieille-Louron, nuit du 26 au 27 avril

Constat réalisé le 27/04, sur une brebis morte et un chien patou blessé. La date de mortalité est estimée à la nuit du 26 au 27 avril. La brebis est retrouvée consommée, dans un parc clôturé ayant été endommagé.

Conclusion du constat :

Sous réserve des conclusions de l'instruction technique qui sera réalisée par la DDT, selon les premiers éléments disponibles, la prédation semble avérée. Des indices d'ours (poils) sont retrouvés sur la clôture endommagée (piquet dessouchée et clôture couchée).

Mesures de protection en place sur l'estive (lot de 220 brebis).

Le lot de brebis était parqué dans un parc clôturé (grillage ursus 120cm), doublé d'un barbelé, et électrifié. Au moment de l'attaque supposée, le lot était protégé par la présence d'un chien de protection (patou femelle) qui a été retrouvé boitant le matin de la découverte du dégât. Le parc est situé à moins de 200m des premières habitations.

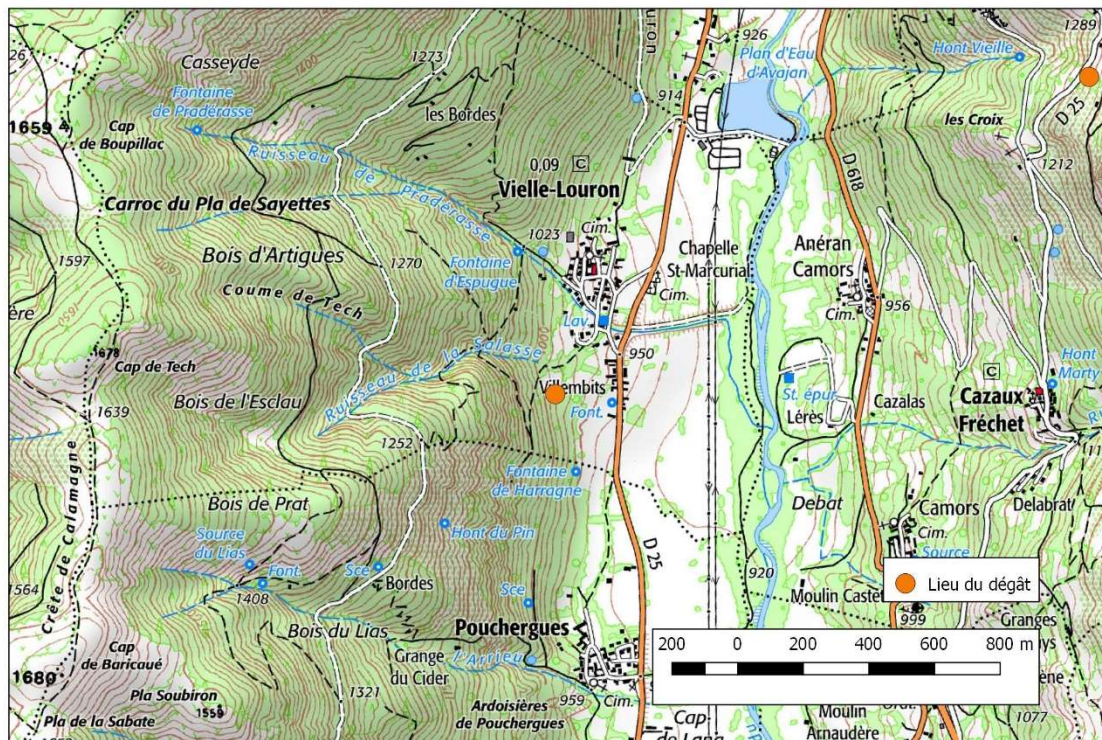


Figure 3 : Cartographie Vieille-Louron

Conclusion

Sur la zone considérée, depuis 2019, deux individus ont été identifiés :

- Le mâle Goiat, équipé jusqu'en octobre 2020 d'un collier GPS installé par les autorités Catalanes. Cet individu, très mobile, a fréquenté les secteurs Louron/Bareilles/Barousse au printemps 2019 et une bonne partie du printemps et de l'été 2020. Il a ensuite rebasculé côté espagnol, où il a perdu son collier le 15 octobre 2020. Cet individu a été impliqué dans plusieurs séries de prédatons sur troupeaux, dont l'une d'elle a suscité le déclenchement du protocole Ours à Problèmes en mai 2019 (Extrait de l'expertise rédigée par l'ONCFS le 9 mai 2019 : « *Sur la période considérée (du 2 au 9 mai 2019), la régularité des prédatons attribuées à l'ours Goiat et le fait que celles-ci se réalisent sur des animaux regroupés, à l'intérieur d'un enclos, et en présence de chiens de protection, constituent un faisceau d'éléments caractérisant un comportement anormalement prédateur, tel que défini dans le protocole « Ours à Problèmes ».* ».)
- Le mâle Cannelito, identifié ponctuellement par des analyses génétiques sur des échantillons recueillis en Vallée d'Aure. Ce mâle est également très mobile, il a été identifié en 2020 du Béarn à la Haute-Garonne.

Au regard, d'une part, du faible nombre d'ours identifiés les années précédentes sur cette zone, et d'autre part, de la concordance géographique et temporelle de ces événements, il est très probable que les trois attaques considérées aient été occasionnées par un même individu.

Au regard des habitudes de déplacements et du comportement déjà observé chez cet animal, ainsi que de la taille des empreintes relevées, il est probable qu'il s'agisse de l'ours Goiat sans toutefois que cette hypothèse ne puisse être affirmée avec certitude, dans l'attente de l'analyse génétique des poils récoltés.

Les actes de prédation ont été réalisés sur des animaux parqués à proximité de zones d'habitations, mais pour deux d'entre eux, sans chien de protection, et sans parc électrifié. Néanmoins, dans l'un des cas (Lançon), l'ours a pénétré à l'intérieur d'un bâtiment d'élevage fréquenté quotidiennement par l'éleveur, en ouvrant une porte initialement fermée. Dans un second cas (Vielle-Louron), le dégât a eu lieu sur un troupeau parqué dans un parc électrifié et en présence d'un chien de protection.

Les éléments relevés sur le secteur et la période considérées sont de nature à caractériser un comportement anormal de prédation, assigné à un unique individu, et peuvent justifier le déclenchement du protocole ours à problème.